SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

01/2018

PREVI-OPTIONS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

▶ **Assureur** : SURAVENIR – Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout – 75436 Paris cedex 9).
- Site Internet : suravenir.fr
- Téléphone : 02.98.47.88.88

▶ **Date de mise à jour** : 01/01/2018

▶ **Avertissement** : le présent produit est complexe et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport

Types d'options d'investissement sous-jacentes :

OPTION	DESCRIPTION	FACTEURS DONT DÉPEND LE RENDEMENT
Fonds en euros Actif Général de Suravenir	▶ Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ▶ Il vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement.	▶ Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Unités de compte	▶ Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP ou SCPI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir.	▶ Le rendement des unités de compte dépend de l'évolution des marchés et des classes d'actifs sélectionnées. ▶ Les frais annuels de gestion du contrat viennent diminuer les performances brutes des unités de compte.

Type d'investisseur :

▶ Le type d'investisseurs auprès duquel le produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

▶ Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet de votre conseiller.

Garanties d'assurances offertes :

▶ En cas de vie de l'adhérent au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère

▶ En cas de décès de l'adhérent : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

Le contrat bénéficie également d'une garantie en cas de décès :
- une garantie complémentaire en cas de décès dont le tarif est de 0,15 ‰ à 8,33 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge de l'adhérent. Elle assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

Le montant de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Durée de vie du produit :

▶ L'adhérent fixe lui-même sur le bulletin d'adhésion la durée du contrat qui peut être viagère ou fixe :
- durée viagère : l'adhésion prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : l'adhésion prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge de l'adhérent), en cas de rachat total ou en cas de décès

▶ Durée de vie minimum recommandée : 8 ans

▶ Renonciation : l'adhérent peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat.

▶ Rachat : à l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

Prévi-Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 Brest cedex 9. Société mixte régie par le code des assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 9) - Siren 330 033 127 RCS Brest Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



- ► L'indicateur de risque de ce produit peut aller de 1 à 7 en fonction des options choisies.
- ► Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente :
  - pour un investissement sur un fonds en euros, il existe une garantie en capital et la rémunération est décidée par l'assureur en fonction de ses résultats techniques et financiers
  - pour un investissement en unités de compte, les performances du produit sont directement liées aux performances des options sous-jacentes, après application des frais de gestion du contrat
- ► Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet de votre conseiller.
- ► Pour les fonds dont la valeur liquidative est exprimée par la société de gestion dans une devise autre que l'Euro, celle-ci est convertie dans le contrat selon la parité retenue par Suravenir, ce qui peut entraîner une variation du rendement en fonction des fluctuations monétaires.
- ► Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée.
- ► Les montants investis en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent peut donc perdre tout ou partie de son capital.

QUE SE PASSE-T-IL SI SURAVENIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

- ► Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances des Personnes.
- ► En cas de défaut de Suravenir, il existe une perte financière possible pour l'adhérent, tel que décrit dans les articles L.423-1 et suivants du Code des assurances.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir

Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	**[395 € ; 2 706 €]**	**[733 € ; 6 495 €]**	**[1 241 € ; 10 921 €]**
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	**[4,0% ; 27,1%]**	**[1,8% ; 13,2%]**	**[1,4% ; 12,5%]**

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Prévi-Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 Brest cedex 9. Société mixte régie par le code des assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 9) - Siren 330 033 127 RCS Brest

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	**[0,4% ; 1,8%]**	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix (il s'agit du montant maximal ; il se pourrait que vous payiez moins). Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	**0%**	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	**[0,0% ; 5,0%]**	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autre coûts récurrents	**[0,9% ; 11,3%]**	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	**0%**	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	**0%**	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

- La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Compte tenu de la fiscalité actuellement en vigueur, il est recommandé de conserver le produit pendant une durée minimale de 8 ans.
- A l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.
- Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

- Pour toute réclamation relative à son adhésion, l'adhérent doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire. Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9. Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, l'adhérent pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- Par ailleurs, l'adhérent peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr
- Suravenir est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 9).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à toute adhésion, l'adhérent recevra la Notice comprenant la liste des unités de compte de référence et les caractéristiques principales de chaque support sélectionné.

Prévi-Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 Brest cedex 9. Société mixte régie par le code des assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 9) - Siren 330 033 127 RCS Brest

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr